REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20210923/003

CENTRE SOCIO-CULTUREL DE BRAS DES CHEVRETTES

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 27 septembre 2021

Que la convocation a été faite le 17 septembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	8
Absents:	2
Total des votes :	43

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois septembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS:

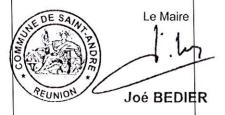
MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES:

MM. SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, MAILLOT Serge René, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT ABSENTS:

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

DCM20210923/003 - CENTRE SOCIO-CULTUREL DE BRAS DES CHEVRETTES.

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Proposition de validation de convention bipartite en vue de réaliser la conduite d'évacuation des eaux pluviales et modification du projet.

1) **CONTEXTE**:

Le Maire rappelle à l'assemblée que sa stratégie tournée vers l'humain, se traduit à travers une plus grande proximité des services qui vise un changement de pratiques dans la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire. Il favorise le décloisonnement des services publics en faveur de la population.

En 2013 la collectivité s'était orientée vers la réhabilitation de l'ancienne école de bras des chevrettes en vue de réaliser un espace culturel éducatif et de loisirs.

Ce dossier pour un cout prévisionnel de 838 000 € HT avait été sous-estimé.

La visite sur site et la dégradation du bâti, voire l'obsolescence de certaines parties, a obligé la collectivité à revoir ce projet.

Le positionnement du CCAS décentré, peu visible de la population sera repositionné en front

d'approche de la population.

Une réflexion supplémentaire permet de redéfinir les besoins et offrir une plus grande mutualisation des besoins de proximité des habitants dans une vision globale comprenant, par ailleurs, le projet de bureaux de proximité, une BCD, une salle informatique et une cuisine pédagogique sans oublier une salle polyvalente de sécurité et des salles d'activités, entre autre.

Un démarrage de l'opération a été réalisé en 2020.

2) OBJECTIFS:

Le projet de proximité repensé se traduira par un centre socio-culturel et permettra ainsi de regrouper sur un même site les divers services du CCAS et des associations actifs de la zone pour un meilleur service public de proximité pour le citoyen.

C'est avant tout une démarche pragmatique qui vise à :

- ✓ Contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le secteur de bras des chevrettes.
- ✓ Proposer un meilleur accueil du public et l'orienter au mieux dans ses démarches de proximité

✓ Mieux accompagner les personnes en difficulté sociale.

- ✓ Optimiser le temps passé par l'habitant dans ses démarches, notamment réduire le délai de ses déplacements
- ✓ Offrir une réponse sociale et administrative répondant aux attentes des habitants du secteur.

Le futur centre socio-culturel, situé dans l'ancienne école de Bras des Chevrettes, périmètre stratégique du Centre-bourg, concerne tous les hauts nord-ouest du territoire.

L'ambition dans le cadre de ce projet, est d'offrir un véritable « poumon social » aux habitants du secteur.

Pour réaliser cette opération, il est proposé les modifications suivantes:

De collecter les eaux pluviales et les mener jusqu'au bras de la Ravine Bras des Chevrettes en souterrain.

Le circuit le plus rapide et le moins couteux est le passage par le foncier contiguë à l'ouest du projet (la parcelle BM 372 de la société Adrien Bélier), il a été engagé une discussion bipartite en vue de réaliser un réseau souterrain d'eau pluvial

Par ailleurs il a été diagnostiqué en cours de chantier et après nettoyage de la verdure en limite Est du mur « Est », que celui-ci a subi la poussée des terres du remblaiement coté église et présente des pathologies structurelles qu'il convient de reprendre pour assurer la sécurité de tous.

La solution serait de conforter la base moellonée par une semelle, en démolissant la partie haute et reconstruire un mur, comme cela a été le cas pour les murs « Ouest » du projet - Cout estimatif : 78 912,05 € TCC

La commune a déjà sollicité le propriétaire de la parcelle contiguë (la parcelle BM 366 de l'association paroissiale de Saint-André/ Evêché) qui donne son approbation en vue de la réalisation des travaux, qu'il convient de soumettre au conseil municipal.

Au surplus il existe des arrivées d'eaux usées découvertes lors du défrichage du mur sud contigu à l'école.

Au-devant de cette arrivée massive d'eaux usées, il a été proposé la meilleure approche technicoéconomique consistant à la réalisation de la gestion de l'assainissement provisoire des eaux usées de l'école venant sur le chantier pour le cout de 46 410 € HT ainsi que le cout de pompage journalier. Elle concerne également la reprise du Système ANC passant de 20 Eq/h pour le projet à 100Eq/h pour reprendre le système des eaux vannes et eaux usées de l'école - Cout estimatif : 363 500 €

Par ailleurs, le contexte mondial post-COVID a entrainé un surcoût des prix des matières premières accentuées par la modification des voies maritimes entrainant là également un surcout du fret. Ces répercussions ont entrainé des surcoûts des montant, des marchés prévisionnels, notamment au niveau de :

✓ La charpente couverture pour le montant de : 34 500€

✓ Le gros œuvre avec une modification de projet pour : 46 362.80€

3) Planning des travaux d'aménagement du réseau d'eau pluvial

Date de validation de la convention et de la DCM : Septembre/octobre 2021

Date de démarrage des travaux: fin Octobre 2021

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux d'aménagement du réseau d'eau pluvial: Juillet 2022

4) Plan de financement et planning :

- Il est proposé de revoir le budget prévisionnel suivant alloué au projet à savoir :

1. Budget de travaux prévisionnel de : 1 570 866 €HT soit 1 704389.61 € TTC (DCM 31 01 2019)

Budget de travaux actualisé de : 1 890 637.46 € HT soit 2 051 341.64 € TTC

2. Budget de maitrise d'œuvre prévisionnel de :117 500 soit 127 487 ,50 € TTC Budget de maitrise d'œuvre actualisé de : 143 500 € HT ou 155 697,50 € €TTC

Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20210930-DCM20210923003-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021

- 1) Permis de construire 12 octobre 2018.
- 2) PRO DCE: Novembre 2018
- 3) MAPA travaux: Mai 2019
- 4) Analyse et Attribution: Février 2020
- 5) OS travaux et préparation de chantier: septembre 2020
- 6) Chantier: octobre 2020 à juillet 2022
- 7) Mise en service: Aout 2022.

Vu la convention bipartite (ci-annexé) présenté au conseil Municipal et compte tenu du contexte budgétaire et de la capacité financière de la collectivité, et :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1:

D'approuver la convention bipartite

Article 2:

D'approuver la modification du programme du projet tel que définit ci-après

Article 3:

D'approuver le plan de Financement prévisionnel présenté ci-dessus

Article 4:

De valider la participation financière de la commune actualisée, à la hauteur de 480 475.64 € en tant que maitre d'ouvrage de l'opération et s'engage à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA

Article 5:

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 3 0 SEP. 2021

Le Maire

Joé BEDIER

4